

Office fédéral de l'énergie OFEN  
Division Droit et planification sectorielle  
3003 Berne  
[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Lausanne, le 7 août 2020

## **Consultation relative à la modification d'ordonnances relevant du domaine de l'OFEN entrant en vigueur début 2021**

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation sur les modifications relatives à l'OEneR, l'OEne, l'OEEE et l'OGeo et vous prie de trouver sa position ci-après.

### **Révision de l'OEneR**

Globalement, la FRC soutient les modifications qui visent à promouvoir les énergies renouvelables et à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Elle estime toutefois important de rappeler que les petits consommateurs ont un rôle à jouer dans l'atteinte de ces objectifs et que les modifications de la législation ont tendance à décourager leur motivation à y prendre part.

Comme très justement rappelé par la Commission fédérale de la Consommation (CFC) dans sa prise de position sur la modification de la Loi sur l'énergie (LEne) récemment soumis à consultation, « [u]ne partie des ménages, et particulièrement les prosumers, ont une motivation intrinsèque (non associée à des avantages économiques) liée 1) à une participation active à la transition énergétique et à la stratégie 2050, 2) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et 3) à la réduction de l'utilisation d'énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. Mais leur motivation extrinsèque (associée à des avantages économiques) est réduite par la faiblesse des encouragements, la longue liste d'attente gérée par PRONOVO, et les difficultés administratives. Les efforts de la transition énergétique sont essentiellement portés par les ménages consommateurs, ceci d'autant plus que les grands consommateurs se voient offrir le remboursement du supplément fédéral, environ CHF 120 millions de en 2019 »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Commission fédérale de la consommation (CFC), [Prise de position du 24.06.2020 sur la révision de la Loi sur l'Energie \(LEne\) \(PDF, 402 kB, 30.06.2020\)](#), p.7

**Fédération romande des consommateurs FRC**, Rue de Genève 17, case postale 6151, CH-1002 Lausanne  
Tél. 021 331 00 90, [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch), [www.frc.ch](http://www.frc.ch)

La FRC est membre de l'Alliance des organisations des consommateurs

De fait, la FRC partage avec la CFC le constat selon lequel, « *la révision LEne favorise les grandes installations au détriment des consommateurs-prosumers, en termes d'incitation, tout en espérant dans la stratégie présentée que ces prosumers vont contribuer de manière majeure à la réalisation de la Stratégie énergétique 2050. Cela paraît donc contradictoire et peu convaincant.* »<sup>2</sup>

Le présent projet de révision des ordonnances relatives à l'énergie reflète bien ce problème puisqu'il renforce la tendance visant à soutenir principalement les grandes installations de production, comme explicitement indiqué à la page 9 du rapport explicatif.

Comme mentionné dans sa prise de position relative à la révision de la LEne, la FRC tient à rappeler que les petits consommateurs qui ont investi dans des installations PV ont été confrontés aux modifications des règles du jeu sans compensation, et ont dû supporter seuls les coûts et les risques de leurs investissements. Actuellement, ils se voient verser une contribution trois fois moins importante que dans les pays avoisinants, et les bénéfices indirects liés à l'autoconsommation des ménages sont bien souvent limités. C'est pourquoi la FRC estime que la contribution maximale à l'investissement dans ces installations devrait être augmentée à 60% et s'oppose donc à l'adaptation du taux de rétribution unique au détriment des petites installations.

Tout comme la CFC, elle estime que les mesures d'encouragement du photovoltaïque prévues dans le cadre de la révision de l'OEnR « ne conduiront pas à une incitation à investir dans le photovoltaïque pour la grande majorité des ménages »<sup>3</sup>, c'est pourquoi elle doivent être revues et ne sont pas acceptables en l'état.

## **Révision de l'OEnR**

L'article 69a ajouté dans le cadre de cette révision prévoit « la publication des géodonnées et autres informations sur les installations de production d'électricité ». Si l'on comprend tout à fait l'intérêt de ces informations pour disposer d'une vue d'ensemble permettant de mieux prévoir les champs d'actions permettant de promouvoir les énergies renouvelables, ces données n'en sont pas moins potentiellement sensibles pour certains prosumers. C'est pourquoi la FRC préconise d'introduire un droit d'être exempté, sur demande, de l'obligation de voir ses données publiées sur l'aperçu géographique.

## **Révision de l'OEEE**

La FRC soutient l'ensemble des modifications proposées dans le cadre de la révision de l'OEEE, puisque celles-ci permettront aux acquéreurs de pneumatiques neufs de bénéficier d'informations plus transparentes. Elle partage ainsi les conclusions présentées à la page 6 du rapport explicatif selon lesquelles « [l]'étiquette pour les pneumatiques leur permettra de prendre une décision d'achat en meilleure connaissance de cause. Il en résultera un impact positif sur l'environnement (baisse de la consommation) et sur la société (diminution du bruit et augmentation de la sécurité de la conduite) ».

---

<sup>2</sup> Ibid., p.6

<sup>3</sup> Commission fédérale de la consommation (CFC), [Prise de position du 24.06.2020 sur ordonnances énergie \(PDF, 360 kB, 30.06.2020\)](#), p.1

La FRC se réjouit par ailleurs de constater qu'une adaptation de l'ordonnance relative à l'ajout de paramètres concernant le kilométrage et l'abrasion est prévue, ce dès que des méthodes d'essai appropriées seront disponibles. Cet élément est en effet primordial au vu de la pollution importante en microplastique générée par l'abrasion des pneus.

En vous remerciant de prendre en compte notre position, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande  
des consommateurs

Sophie Michaud Gigon  
Secrétaire générale

Laurianne Altwegg  
Responsable Energie